

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	14 février 2020
Présents :	15	Date d'affichage :	26 février 2020
Votants :	15		

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

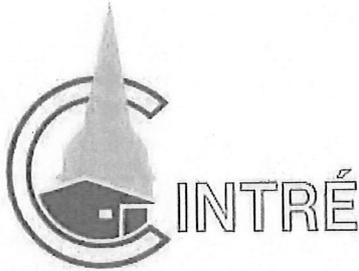
OBJET : D/20/02/001 – Désignation du secrétaire de séance

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire
Jacques **RUELLO**

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

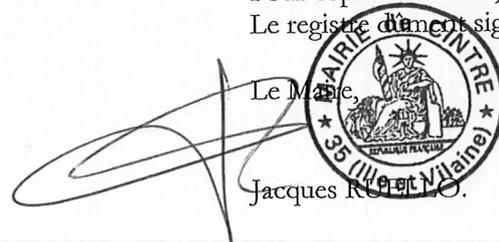
OBJET : D/20/02/002 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020

Le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents ce jour.

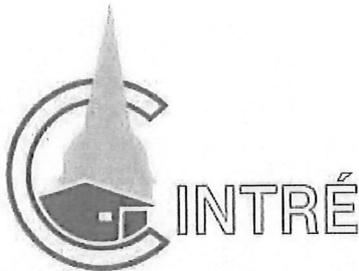
Pour copie conforme,
Le registre ~~du~~ ~~document~~ signé,

Le Maire,

Jacques **RUELLO**.



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/003 – Bibliothèque municipale – Rapport d'activités 2019

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités de la bibliothèque présenté par Annie **CHAMPION**, responsable du service.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	14 février 2020
Présents :	15	Date d'affichage :	26 février 2020
Votants :	15		

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/004 – Vote des taux d'imposition 2020

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide le maintien des taux de 2019, à savoir :

Taxe habitation : 22,91 %

Taxe foncière : 20,67 %

Foncier non bâti : 68,27 %

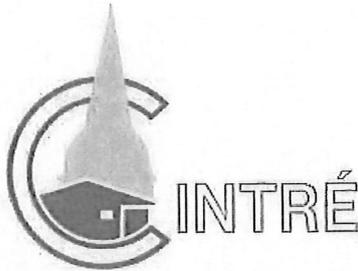
Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/005 – Participation concernant les fournitures scolaires en 2020 pour les écoles « Arc en Ciel » et Saint-Joseph »

Agnès **BREGENT**, Adjointe aux finances, rappelle à l'assemblée que ce point n'a pas été voté lors du dernier conseil municipal en raison de l'adhésion de la commune au groupement de commandes « **REGATE** ».

Considérant que le taux de réduction applicable à la collectivité est de 35 % sur les fournitures scolaires et de 25 % sur les manuels scolaires, il est proposé de réduire le coût versé par élève de 30 % soit 28 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte cette proposition et fixe ainsi le montant alloué à l'école « Arc en Ciel » à 6 000 € et à 1 850 € celui alloué à l'école « Saint-Joseph ».

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,



Jacques **RUELLO**.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/006 – Vote de la subvention annuelle 2020 pour DECLIC et l'US Saint-Gilles

Sur proposition de la commission « Associations », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés fixe à 6 967 € la subvention allouée à DECLIC et à 35 € celle allouée à l'US Saint-Gilles.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques **RUELLO**

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice : 17
 Présents : 15
 Votants : 15

Date de convocation : 14 février 2020
 Date d'affichage : 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/007 – Travaux de voirie « Place du Centre » - Montant du fonds de concours à verser à Rennes Métropole

Agnès **BREGENT**, Adjointe aux finances rappelle que Rennes Métropole sollicite auprès de la commune de Cintré, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Place du Centre, un fonds de concours dont le montant ne pourra pas excéder 50 % de la part des études et travaux TTC financés, hors subventions et participations, par Rennes Métropole, étant précisé que la participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques au projet d'investissement.

Le montant du fonds de concours sollicité est estimé à 150 000 € TTC.

Le bilan financier de l'opération à la charge de Rennes Métropole s'élève, au 24 janvier 2020, à la somme de 925 199,44 € TTC.

Après analyse de ce dernier, il est proposé de verser la somme de 130 000 €. La commune verserait ainsi un fonds de concours à Rennes Métropole, correspondant à 14 % du montant TTC des dépenses réellement engagées

Le tableau ci-dessous récapitule les conditions selon lesquelles la commune de Cintré procéderait à des versements d'acomptes annuels, dès lors que sa délibération aura acquis son caractère exécutoire :

Opération	2020	2021
Place du Centre	100 000 €	30 000 €
TOTAL	130 000 €	

Le solde, serait versé en 2021, après l'achèvement des travaux, prévu en 2020, sur la base des dépenses TTC réellement effectuées et d'un état récapitulatif des dépenses et recettes réelles, signé et certifié exact par Rennes Métropole.

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le **26 FEV. 2020**

ID : 035-213500804-20200220-D2002007-DE

Dans l'hypothèse où les travaux ne seraient pas réalisés, mais que la commune aurait déjà effectué un versement, la commune émettra un titre de recette à l'encontre de Rennes Métropole, à hauteur de la somme versée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte cette proposition.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques BÉLLI



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	14 février 2020
Présents :	15	Date d'affichage :	26 février 2020
Votants :	15		

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/008 – Affectation du résultat 2019 – Budget principal et budget cellule commerciale

Budget principal

Au vu de la balance certifiée fournie par le Trésorier Principal et considérant que l'ordonnateur et le comptable sont en accord sur le résultat cumulé de fonctionnement 2019, à savoir un excédent de 416 196,18 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter la somme de 54 142,59 € à l'article 1068 des recettes d'investissement et de reprendre la somme de 362 053,59 € à l'article 002 des recettes de fonctionnement.

Budget Cellule Commerciale

Au vu de la balance certifiée fournie par le Trésorier Principal et considérant que l'ordonnateur et le comptable sont en accord sur le résultat cumulé de fonctionnement 2019, à savoir un excédent de 9 331,51 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter la somme de 7 594,28 € à l'article 1068 des recettes d'investissement et de reprendre la somme de 1 737,23 € à l'article 002 des recettes de fonctionnement.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques Ruello



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	14 février 2020
Présents :	15	Date d'affichage :	26 février 2020
Votants :	15		

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/009 – Vote du budget primitif 2020 – Budget principal et budget cellule commerciale

Budget principal

Agnès **BREGENT**, Adjointe aux finances, présente le projet de budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses : 2 136 498 €	Dépenses : 492 332 €
Recettes : 2 136 498 €	Recettes : 492 332 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte le budget primitif 2020 tel qu'il vient de lui être présenté.

Budget Cellule Commerciale

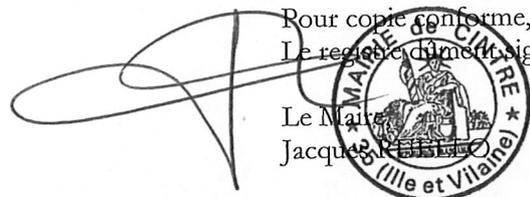
Agnès **BREGENT**, Adjointe aux finances, présente le projet de budget primitif 2020 pour la cellule commerciale qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses : 15 902 €	Dépenses : 15 994 €
Recettes : 15 902 €	Recettes : 15 994 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte le budget primitif 2020 tel qu'il vient de lui être présenté.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire
Jacques **RUELLO**



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	14 février 2020
Présents :	15	Date d'affichage :	26 février 2020
Votants :	15		

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/010 – Désaffectation et déclassement de trois parcelles

Considérant que les parcelles B 1432, B 1451 et B 1887 ne sont plus utilisées par le public depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions :

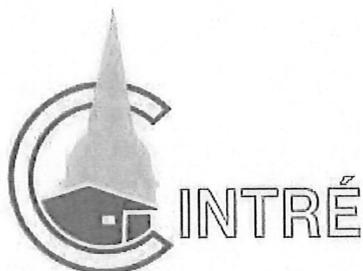
- Décide procéder à la désaffectation des parcelles B 1432, B 1451 et B 1887,
- Décide de procéder au déclassement des parcelles B 1432, B 1451 et B 1887,
- Prend acte que, de ce fait, suivant l'article L. 2141-1 du code général de la propriété de personne publiques, ces mêmes parcelles ne font plus partie du domaine public de la commune de Cintré.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	14 février 2020
Présents :	15	Date d'affichage :	26 février 2020
Votants :	15		

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUÉE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/011 – Vente des parcelles B 2253 et B 2256 à Mr et Mme LAILLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° D/17/02/008 du 20 février 2017, le conseil municipal a délibéré sur la vente de deux parcelles à Mr et Mme **LAILLE**, domiciliés 26, rue de l'Outre Pré, au prix de 10 € le m², les frais de bornage et d'acte restant à la charge des acquéreurs. Pour rappel la superficie cédée est de 237 m².

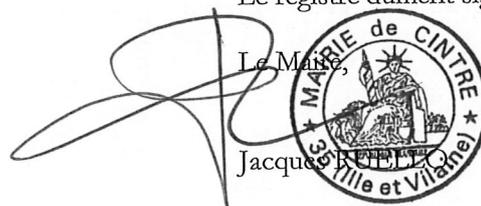
Or, cette vente n'a pas pu avoir lieu car la parcelle B 1525 n'était pas propriété de la commune contrairement à ce qui était noté sur le cadastre. Nexity ayant cédée cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique, la vente peut désormais avoir lieu. Il convient cependant de redélibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions, accepte de procéder à la vente des parcelles B 2253, et B 2256 au profit de Mr et Mme **LAILLE**, au prix de 10 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques **RUELLO**



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUÉE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/012 – Vente des parcelles B 2251, B2252 et B 2255 à Mr et Mme MARECHAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° D/17/02/007 du 20 février 2017, le conseil municipal a délibéré sur la vente de deux parcelles à Mr et Mme MARECHAL, domiciliés 18, rue de l'Outre Pré, au prix de 10 € le m², les frais de bornage et d'acte restant à la charge des acquéreurs. Pour rappel la superficie cédée est de 147 m².

Or, cette vente n'a pas pu avoir lieu car la parcelle B 1525 n'était pas propriété de la commune contrairement à ce qui était noté sur le cadastre. Nexity ayant cédée cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique, la vente peut désormais avoir lieu. Il convient cependant de redélibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 3 abstentions, accepte de procéder à la vente des parcelles B 2251, B 2252 et B 2255 au profit de Mr et Mme MARECHAL, au prix de 10 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

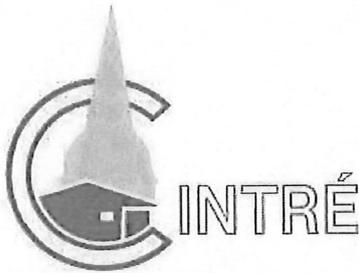
Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Jacques Ruello



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	14 février 2020
Présents :	15	Date d'affichage :	26 février 2020
Votants :	15		

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/013 – Vente de la parcelle A 1147 à Mr et Mme GAUER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en 2002, plusieurs délaissés de chemins ont fait l'objet de demande d'acquisition par plusieurs riverains de ces derniers. En 2003, suite à une enquête publique, le Conseil Municipal en a décidé la vente au prix de 0,46 € le m².

Plusieurs dossiers n'ont pas été finalisés chez le notaire à cette époque et depuis certains acquéreurs potentiels ont vendu leur propriété.

Mr et Mme **GAUER**, nouveaux propriétaires au lieu-dit « Le Tertre », ont effectué la demande d'acquisition d'un des délaissés en question cadastré A 1147 pour une superficie de 346 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte d'accéder à cette demande d'acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

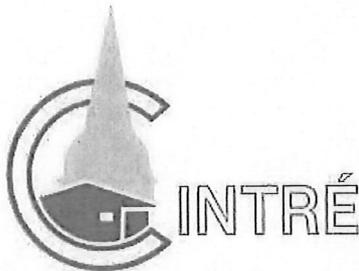
Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques RUELLO



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/014 – Opération rue des lfs – Convention suivi de travaux et de transfert de propriété entre Archipel Habitat Rennes Métropole et la commune

Monsieur le Maire expose les termes du projet de convention qui a pour objet de définir :

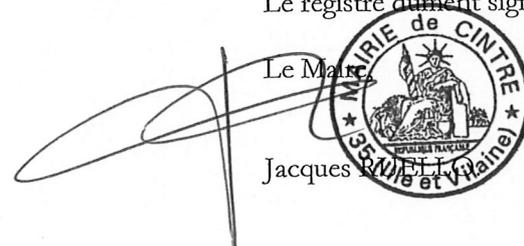
- les aménagements et ouvrages communs qui seront réalisés par l'aménageur (Archipel Habitat) dans le cadre de l'opération, et qui ont vocation à être cédés aux collectivités (Rennes Métropole et la commune),
- les engagements de l'aménageur et des collectivités,
- les prescriptions et les modalités de suivi par les collectivités, aux différentes phases de l'opération (études, marchés, travaux, mise en service des réseaux, réception, remise des ouvrages),
- les modalités de remise des ouvrages et de transfert dans le domaine public des emprises foncières aux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

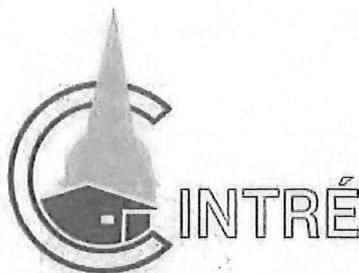
Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques **RUELLO**



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	14 février 2020
Présents :	15	Date d'affichage :	26 février 2020
Votants :	15		

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/015 – Convention de souscription à l'offre de paiement en ligne

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé «TIPI» (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, les services périscolaires (cantine et garderie).

Conformément au décret du 1er août 2018, les entités publiques ont l'obligation de proposer à leurs usagers un service de paiement en ligne, selon un calendrier s'échelonnant du 1er juillet 2019 au 1er janvier 2022, en fonction du montant de leurs recettes annuelles, arrêté au 31/12/2017.

Considérant que la commune de Cintré perçoit des recettes annuelles supérieur ou égal à 50 000 euros, elle est soumise à cette obligation à compter du 1^{er} juillet 2020.

La commune prendra en charge les coûts de création, développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

26 FEV. 2020

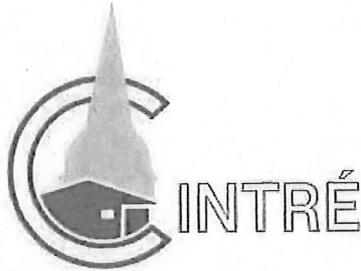
ID : 035-213500804-20200220-D2002015-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à mettre en place le projet «TIPI» dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à signer la convention relative à ce projet.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire
Jacques RUIFF


DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	14 février 2020
Présents :	15	Date d'affichage :	26 février 2020
Votants :	15		

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/016 – Contrat d'assurance des risques statutaires – Convention de Gestion

Monsieur le Maire expose les termes de la convention qui vise à définir les modalités d'exécution de la mission du CDG 35 dans la gestion du contrat SOFAXIS sur les risques statutaires validé par délibération n° D/19/09/007 du 16 septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire, de CINTRÉ
Jacques RUELLO

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU



La Commune à Vivre

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	14 février 2020
Présents :	15	Date d'affichage :	26 février 2020
Votants :	15		

L'an deux mil vingt, le **VINGT FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Thierry **AUTIN**, Pierre-Yves **BOSCHER**, Agnès **BREGENT**, Monique **DELABUIS**, Maurice **FOURAGE**, Erwan **GERMAIN**, Valérie **GUERIN**, Jean-François **HOUEE**, Denis **LEMARCHAND**, Maël **LE REST**, Jean **MAGAND**, Jean-Luc **MORLAIS**, Hervé **PAVIS**, Dominique **TRAON**.

Étaient absents : Christophe **LECHAT**, Jennifer **MASSON-BELORGEY**.

Agnès **BREGENT** est élue secrétaire de séance.

OBJET : D/20/02/017 – Information au conseil municipal au titre de la délégation du conseil municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire du 14 janvier au 12 février 2020.

- Le 14 janvier décide l'acquisition de produits d'entretien pour le restaurant scolaire auprès de la société Le Goff pour un montant de 240,10 € TTC.
- Le 16 janvier décide la signature du contrat de maintenance des cloches et de la vérification de la protection foudre de l'église auprès de la société Alain Macé pour un montant de 216 € TTC.
- Le 17 janvier décide le remplacement de la chaudière de l'appartement Place du Centre auprès de la société EC Thermie pour un montant de 3161,40 € TTC.
- Le 24 janvier décide l'acquisition de CD pour la bibliothèque auprès de la société Renouest pour un montant de 200 € TTC.
- Le 29 janvier décide de lever le droit de préemption sur la propriété sise 6, allée du Chèvrefeuille, cadastrée B 1728 et appartenant Mme LE GALL.
- Le 4 février décide de lever le droit de préemption sur la propriété sise 1, allée des Euphorbes, cadastrée B 1710 et appartenant à Mmes PIDO et NAULT.
- Le 5 février décide la signature du contrat de fourrière animale auprès de la société SACPA pour un montant de 2157,65 € TTC.
- Le 11 février décide l'acquisition de matériel pour la remise en état de la tondeuse Ransome auprès de la société Métallerie Création pour un montant de 200,46 € TTC.

Pour copie conforme,
Le registre du Maire

Le Maire

Jacques **RUELLO**

